

Restaurant « Au Caveau de l'Etable » – NIEDERBRONN LES BAINS

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANTE:	Madame Christiane OBER
ETABLISSEMENT :	43, Rue du Général de Gaulle 67110 NIEDERBRONN LES BAINS
STATUT JURIDIQUE :	Fonds : Sàrl « Au Caveau de l'Etable » - Madame Christiane OBER - Gérante Murs : Propriété en nom propre au nom de Monsieur et Madame OBER
FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE:	Madame Hélène OBER, fille de Christiane OBER est titulaire d'un CAP « Cuisine» Elle dispose d'une expérience professionnelle de plus de 20 ans dans la branche.

PROJET

DESCRIPTION :

Le restaurant se situe dans un cadre original puisqu'il s'agit d'une ancienne étable. Hélène, la jeune chef a intégré l'affaire familiale en 2002 et coiffe la toque de **Maitre Restaurateur** depuis 2011. La même année, le restaurant rejoint la Fédération des **Chefs de Cuisine d'Alsace**. Des titres qui garantissent la qualité de sa table, sachant que Madame OBER travaille essentiellement des produits frais et sa carte reste fidèle aux grands classiques du terroir.

Après avoir renouveler la carte et entrepris de nombreuses démarches Qualité en cuisine, la jeune Chef souhaite restructurer le cadre de son restaurant. Le projet consiste à :

- ✓ **Moderniser la salle de restaurant**
 - Rehaussement du plafond
 - Changement des revêtements au sol et aux murs
 - Rénovation de l'installation électrique

- ✓ **Travaux de mise aux normes**
 - Mise en place d'une rampe d'accès pour PMR
 - Aménagement des toilettes pour PMR

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 71.928,39 €
Montant H.T. éligible : **56.923,72 €**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Emprunt	50.000 €	Banque Populaire à 3.6% sur 7 ans
Apport personnel	6.678,39 €	
Département 67	15.250 €	

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant d'un projet situé en zone de montagne, il est proposé d'attribuer à la **Sàrl « Au Caveau de l'Etable »** une subvention au titre de la modernisation de restaurant **plafonnée à 15.250 €** (selon critères et dans le respect du Régime de Minimis), correspondant à **30%** du montant H.T éligible.

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par la **C.C.I.** en partenariat avec l'ADT, à savoir :

- Mettre en place un site Internet et suivre une formation pour alimenter et gérer le site.

Bureau du 23 septembre 2013
Avis : Favorable